

-4207-



FORESTVILLE

PER SYLVAM - PAR NOS FORÊTS

Le conseil municipal de la Ville de Forestville siège en séance ordinaire, ce 11 octobre 2022, à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents :

Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Jannie Tremblay, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4.
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Carol Girard, conseiller au siège # 6.

Assistent également :

Mme Dominique Tremblay, directrice générale et greffière-trésorière;
Mme Lison Huard, greffière adjointe.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Ordre du jour

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 septembre 2022
4. **Message de la mairesse et dossiers du conseil**
 - 4.1 Hommage à un employé-athlète
 - 4.2 Journée mondiale de la santé mentale
 - 4.3 Campagne de vaccination Influenza
 - 4.4 Chasse dans les limites de la ville
 - 4.5 Retard dans les collectes des matières résiduelles
5. **Développement économique**
 - 5.1 Rapport de la mairesse
 - 5.2 Dépôt de projet MRC HCN - Réalisation d'une étude de caractérisation écologique - Développement domiciliaire 1^{re} Avenue



- 5.3 Dépôt de projet SADC HCN - Réalisation d'une étude de caractérisation écologique - Développement domiciliaire 1^{re} Avenue

6. Développement culturel et communautaire

- 6.1 Rapport de la conseillère Mme Jannie Tremblay

7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction

8. Sécurité publique

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 8.2 Aide financière pour la formation des pompiers

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 Réalisation de 2 études géotechniques et d'une étude environnementale de site - Phase 1 - Soumission et octroi de contrat
- 9.3 Démolition bâtiment - 87 rue Vincent
- 9.4 Dépôt de projet - Élaboration d'un plan de protection de la source d'eau potable

10. Tourisme

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux
- 10.2 Dépôt de projet - Implantation d'une barrière au camping de la Baie-Verte
- 10.3 Dépôt de projet - Développement d'un signal Internet WIFI au camping de la Baie-Verte

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Rapport du conseiller M. Carol Girard

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport financier mensuel
- 13.3 Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés
- 13.4 Comité - Accès à l'information et la protection des renseignements personnels
- 13.5 Aide financière
- 13.6 Démolition immeubles désaffectés

14. Ressources humaines

- 14.1 Démission poste de pompier
- 14.2 Secrétaire administrative - Prime de responsabilité
- 14.3 Technicien en urbanisme - Embauche



15. Actes législatifs

- 15.1 Avis de motion règlement modifiant le règlement # 2008-231 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
- 15.2 Avis de motion règlement abrogeant le règlement # 1995-130 relatif à la pêche blanche
- 15.3 Acquisition hangar aéroport

16. Affaires nouvelles

17. Période de questions des citoyens

18. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

R-221011-241

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 13 septembre 2022 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Dépôt de projet MRC HCN - Réalisation d'une étude de caractérisation écologique - Développement domiciliaire 1^{re} Avenue

R-221011-242

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un projet de caractérisation écologique est une étape préalable au projet de développement domiciliaire de la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a besoin d'une aide financière pour réaliser cette étude dans les délais restreints et idéalement avant la chute des feuilles;

CONSIDÉRANT que la firme Environnement CA est disponible pour réaliser cette étude de caractérisation écologique dès la fin septembre;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer une demande de financement, auprès de la MRC HCN dans le cadre du fonds d'expertise, et à signer pour et au nom de la Ville Forestville tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

Dépôt de projet SADC HCN - Réalisation d'une étude de caractérisation écologique - Développement domiciliaire 1^{re} Avenue

R-221011-243

CONSIDÉRANT que la réalisation d'un projet de caractérisation écologique est une étape préalable au projet de développement domiciliaire de la Ville de Forestville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a besoin d'aide financière pour réaliser cette étude dans les délais restreints et idéalement avant la chute des feuilles;



CONSIDÉRANT que la firme Environnement CA est disponible pour réaliser cette étude de caractérisation écologique dès la fin septembre;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer une demande de financement, auprès de la SADC HCN dans le cadre du fonds projets de partenariat avec le milieu, et à signer pour et au nom de la Ville Forestville tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

Rapport des permis de rénovation et de construction R-221011-244

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Lison Huard, greffière adjointe :

TYPE DE PERMIS	SEPTEMBRE		TOTAL JANVIER À SEPTEMBRE		TOTAL 2021	
	nbre	Valeur	nbre	Valeur	nbre	Valeur
Abattage d'arbres (grande surface)			2	183 834.00 \$	14	135 500.00 \$
Agrandissement			0	- \$	5	70 000.00 \$
Aménagement de terrain			0	- \$	2	55 000.00 \$
Branchement l'aqueduc	1	1 500.00 \$	2	3 500.00 \$		
Clôture			1	2 000.00 \$	6	9 600.00 \$
Construction bâtiment principal			1	190 000.00 \$	3	273 000.00 \$
Construction bâtiment accessoire	3	69 500.00 \$	10	205 500.00 \$	22	1 559 719.00 \$
Démolition	1	- \$	5	- \$	4	600.00 \$
Enseigne			1	12 000.00 \$	3	26 000.00 \$
Galerie/Perron/Patio			5	19 800.00 \$	5	11 500.00 \$
Général	3	8 000.00 \$	23	236 462.00 \$	5	384 000.00 \$
Installation septique biofiltre			0		1	15 000.00 \$
Installation septique			0	- \$	5	36 000.00 \$
Piscine hors terre			5	43 500.00 \$	3	14 000.00 \$
Puisage d'eau	1	20 000.00 \$	1	20 000.00 \$	2	22 000.00 \$
Rénovations / réparations	13	166 080.00 \$	60	5 107 481.00 \$	82	1 994 391.00 \$
Changement d'usage	2	- \$	2	- \$	2	- \$
Total	24	265 080.00 \$	118	6 024 077.00 \$	164	4 606 310.00 \$

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers R-221011-245

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;



CONSIDÉRANT que ce programme vise également à favoriser l’acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville désire bénéficier de l’aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville prévoit la formation de 10 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d’urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l’intermédiaire de la MRC de la Haute-Côte-Nord en conformité avec l’article 6 du Programme.

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de présenter une demande d’aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d’aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord. Il est également résolu de confirmer que la Ville de Forestville s’engage à payer toute mise de fonds nécessaire.

**Réalisation de 2 études géotechniques et d’une étude environnementale de site - Phase 1 - Soumission et octroi de contrat
R-221011-246**

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu d’effectuer des études géotechniques pour les projets de développement domiciliaire de la 1^{re} Avenue et de la réfection de la 12^e Rue et d’une étude environnementale de site - phase 1;

CONSIDÉRANT qu’une demande de prix a été effectuée à 4 laboratoires et que nous avons reçu la seule soumission suivante :

	1^{re} Avenue	12^e Rue	Total
• LER inc.	19 455.00 \$.....	17 900.00 \$.....	37 345.00 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l’achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d’offres publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d’accepter la soumission conforme reçue et d’octroyer le contrat à LER inc., au prix de 37 345.00 \$, plus taxes applicables afin de réaliser les études géotechniques et l’étude environnementale de site – phase 1.

**Démolition maison mobile - 87 rue Vincent
R-221011-247**

CONSIDÉRANT les plaintes reçues concernant la maison mobile inhabitée située au 87, rue Vincent;

CONSIDÉRANT que le service de sécurité incendie a procédé à l’inspection de la maison mobile et démontre qu’il y a infiltration d’eau et que la structure est affaiblie, la toiture est affaissée et le plancher est pourri;



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer la démolition de la maison mobile afin de préserver la sécurité du voisinage;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a signé l'autorisation de démolition;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été effectuée à 3 soumissionnaires et que nous avons reçu la seule soumission suivante :

- Transport R. Lamarre et Fils.....16 900 \$

CONSIDÉRANT que le règlement de gestion contractuelle # 2018-281 permet l'achat de gré à gré, et ce, conformément au seuil de 121 200 \$ décrété par le ministre concernant les appels d'offres publics;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la soumission du 29 septembre 2022 et d'octroyer le contrat à Transport R. Lamarre et Fils au prix de 16 900 \$, plus taxes applicables, comprenant la démolition, la disposition des matériaux, meubles et rebus ainsi que la remise en état du terrain sur fond de sable.

**Dépôt de projet - Élaboration d'un plan de protection de la source d'eau potable
R-221011-248**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la Ville de Forestville autorise M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer la demande de financement dans le cadre du fonds EPRTNT et à signer pour et au nom de la Ville Forestville tous les documents relatifs à la réalisation d'un plan de protection de la source d'eau potable de la Ville de Forestville.

**Dépôt de projet – Implantation d'une barrière au camping de la Baie-Verte
R-221011-249**

CONSIDÉRANT que le programme entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) du Gouvernement du Québec offre du financement pour la bonification des attraits touristiques locaux;

CONSIDÉRANT que le camping de la Baie-Verte ne dispose pas de barrière électronique et que le contrôle des entrées et des sorties est problématique et cause des enjeux de sécurité pour notre clientèle;

CONSIDÉRANT que la sécurité, l'attractivité de nos installations et le confort de notre clientèle sont une priorité;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer une demande de financement dans le cadre du



fonds EPRTNT et à signer pour et au nom de la Ville Forestville tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

**Dépôt de projet – Développement d’un signal Internet WIFI au camping de la Baie-Verte
R-221011-250**

CONSIDÉRANT que le programme entente de partenariat régional et de transformation numérique en tourisme (EPRTNT) du Gouvernement du Québec offre du financement pour la bonification des attraits touristiques locaux;

CONSIDÉRANT que le réseau Internet WIFI n’est pas accessible au camping la Baie-Verte et aux installations portuaires de Forestville;

CONSIDÉRANT que l’implantation de ce service vise à répondre à une demande croissante de notre clientèle du camping ainsi que des passagers de la traverse Rimouski-Forestville;

CONSIDÉRANT que l’accès à Internet WIFI permettra de favoriser un prolongement des séjours dans notre destination pour les télétravailleurs;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d’autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique, à déposer une demande de financement dans le cadre du programme EPRTNT et à signer pour et au nom de la Ville Forestville tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

**Approbation et paiement des comptes
R-221011-251**

CONSIDÉRANT que les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT que la greffière-trésorière a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu’elle atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d’approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	\$
Comptes payés par prélèvements bancaires	293 296.83 \$
Comptes payés par chèques	262 282.29 \$
Comptes à payer	87 440.14 \$
Total	643 019.26 \$

**Rapport financier mensuel
R-221011-252**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 30 septembre 2022 préparé par Mme Linda Ouellet, responsable de la comptabilité.



Suivi mensuel du budget d'opération 2022							
POSTE BUDGÉTAIRES	30 SEPTEMBRE		Budget total		Ratio		
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	9 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	733 127 \$	741 975 \$	947 300 \$	948 929 \$	77%	78%	75%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	952 043 \$	1 007 494 \$	1 269 708 \$	1 329 181 \$	75%	76%	75%
TRANSPORT ROUTIER	1 092 432 \$	1 164 909 \$	1 737 260 \$	1 745 188 \$	63%	67%	75%
HYGIÈNE DU MILIEU	605 535 \$	686 863 \$	1 291 000 \$	1 042 800 \$	47%	66%	75%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	- \$	4 444 \$	6 000 \$	4 500 \$	0%	99%	75%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	332 829 \$	366 778 \$	577 600 \$	671 400 \$	58%	55%	75%
LOISIRS & CULTURE	689 815 \$	698 788 \$	1 022 500 \$	1 011 600 \$	67%	69%	75%
FRAIS DE FINANCEMENT	352 201 \$	269 372 \$	539 000 \$	499 600 \$	65%	54%	75%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	749 940 \$	3 613 742 \$	11 390 900 \$	13 039 100 \$	7%	28%	75%
TOTAL DES DÉPENSES	5 507 922 \$	8 554 364 \$	18 781 268 \$	20 292 298 \$	29%	42%	75%

Rapport de la directrice générale sur les contrats accordés R-221011-253

CONSIDÉRANT que la directrice générale a le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue, au nom de la Ville, et ce, conformément à l'article 33 du règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 36, la directrice générale doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés, au 30 septembre 2022 par Mme Dominique Tremblay, directrice générale.

	Date	Fournisseur	Description	Prix plus taxes applicables
A.	2022-09-20	Environnement CA	Caractérisation écologique projet développement résidentiel 1 ^{re} Avenue	10 680.00 \$
			Autorisation ministérielle bloc de 50 heures à 110 \$	5 500.00 \$
B.	2022-09-23	Électricité André Savard	Raccordement à Hydro-Québec bâtiment jeux d'eau	4 441.62 \$
C.	2022-10-11	Géosol environnement inc.	Évaluation environnementale - Phase 1 - Ancienne station-service 12, route 138 Est	13 740.00 \$

Comité – Accès à l'information et la protection des renseignements personnels R-221011-254

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées, à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;



CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Ville de Forestville doit constituer un tel comité;

Il est proposé par le conseiller M. Carol Girard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents,

- QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;
- QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Ville de Forestville :
 - » responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels - le directeur·trice général·e;
 - » greffier·ère adjoint·e;
 - » préposé·e à la paie.

ce comité sera chargé de soutenir la Ville de Forestville dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

- QUE si un règlement est édicté par le gouvernement, ayant pour effet d'exclure la Ville de Forestville de l'obligation de former un tel comité, la présente résolution cessera d'avoir effet à compter de l'entrée en vigueur de ce règlement.

Aide financière

R-221011-255

Il est proposé par la conseillère Mme Jannie Tremblay et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

Organisme	Activité	Aide accordée
Centraide Haute-Côte-Nord Manicouagan	Campagne de financement annuelle	300 \$
Paroisse St-Luc de Forestville	2 ^e versement campagne de financement annuelle	500 \$

Démolition immeubles désaffectés

R-221011-256

CONSIDÉRANT que 2 immeubles sont non habités depuis plusieurs années et causent des problèmes de sécurité et de salubrité;

CONSIDÉRANT que ces 2 immeubles ont fait l'objet d'une vente pour défaut de paiement de taxes et n'ont pas trouvé preneurs;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la démolition de ces 2 immeubles afin de préserver la sécurité du voisinage;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, de mandater la firme Tremblay, Bois, avocats à prendre les mesures légales afin d'autoriser la démolition des immeubles situés au 252 et 294, 9^e Rue.



-4216-

Démission au poste de pompier

R-221011-257

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission de :

Nom	Division	Date d'entrée
Benoit Farcy-Morissette	Les Escoumins	13-06-2017

Secrétaire administrative - Prime de responsabilité

R-221011-258

CONSIDÉRANT que le poste de technicien·ne en urbanisme est vacant depuis le 29 avril dernier;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été confié à une firme externe et que l'aide technique sur place a été confiée à Mme Johanne Harvey, secrétaire administrative;

CONSIDÉRANT que l'article 26.02 de la convention collective permet d'octroyer une prime de 10 % lors d'ajout de responsabilités additionnelles;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accorder, à compter du 11 octobre 2022, une prime de 10 % à Mme Johanne Harvey, pour l'ajout de responsabilité du département d'urbanisme.

Il est également résolu que même si un technicien est embauché à compter du 17 octobre 2022, la prime sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022.

Technicien en urbanisme - Embauche

R-221011-259

CONSIDÉRANT l'absence de personnel au département d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste, l'entrevue réalisée et les références obtenues;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de M. Nicolas Sirois au poste de technicien en urbanisme, selon les modalités de la convention collective en vigueur

Il est également résolu de fixer le salaire à la classe 7, échelon 2 dont la date de référence est le 17 octobre 2022.

Avis de motion règlement modifiant le règlement # 2008-231 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques

R-221011-260

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller M. Carol Girard, donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement # 2008-231 relatif au fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.



**Avis de motion règlement abrogeant le règlement # 1995-130 et ses amendements
R-221011-261**

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller M. Richard Foster, donne avis de motion de la présentation, pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement # 1995-130 relatif à la pêche blanche sur la rivière Laval.

Acquisition hangar aéroport

R-221011-262

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de M. Guy Barrette, le 6 octobre 2022, offrant à la Ville son hangar situé à l'aéroport;

CONSIDÉRANT que l'offre est de 1.00 \$, plus les frais notariés;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la proposition de M. Guy Barrette et de procéder à l'acquisition du hangar pour la somme de 1.00 \$, et ce, en date du 25 octobre 2022.

Il est également résolu :

- de mandater Me Denis Turcotte, notaire, à préparer, le contrat à intervenir;
- d'autoriser la mairesse et/ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents nécessaires à cette transaction.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions de la journaliste présente.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Carol Girard propose la levée à 19 h 46, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.